



JURISADOM

ACCESSIBILITE ET ERP



Public Visé :

**Professionnels de
l'immobilier**

Prérequis : Aucun

Durée : 1 jour (7h)

**Période : Toute au long
de l'année**

**Horaires : A définir avec
le client**

**Modalité : Présentiel
intra entreprise**

Rythme : Continu

Lieu : Sur site Client

Coût de la formation

**880 Euros Nets de
Taxes/ jour formation**

**Formatrice diplômée,
spécialisée en droit
immobilier**

Moyens pédagogiques

**Remise d'un support et
accès à un espace
pédagogique en ligne**

**Pédagogie active et
participative**

Suivi d'exécution

**Signature des feuilles
d'émargement par demi-
journée par les stagiaires
et le formateur.**

**Salle de formation
équipée**

OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Définir une situation de handicap.

Délimiter le contexte réglementaire et les principales exigences techniques pour les ERP.

Mener un diagnostic de l'accessibilité d'un ERP et de proposer des solutions.

PROGRAMME

Définir la situation de handicap

Les différents types de handicaps

Les différentes situations de handicaps

Mise en situation : intégrer les contraintes liées à chaque situation de handicap

Analyser les enjeux de l'accessibilité

Les enjeux du handicap et de l'accessibilité

L'accessibilité et la qualité d'usage (capacités à répondre aux attentes des usagers)

Les différentes formes de l'accessibilité : le déplacement dans l'espace et l'utilisation des outils (machine automatique...)

Le cadre réglementaire des ERP

Prendre en compte l'accessibilité numérique

Les domaines couverts par la réglementation sur l'accessibilité

• Le cadre bâti (ERP, bâtiments d'habitation collectifs, maisons individuelles construites pour être louées ou vendues et lieux de travail)

• Les espaces publics et la voirie

• Les transports collectifs

Les obligations et délais pour les ERP et les Installations Ouvertes au Public (IOP)

Rendre accessible les ERP

La prise en compte des différents handicaps

La logique de chaîne de déplacement

Les règles d'accessibilité

La prise en compte de l'accessibilité dans le Neuf et l'Ancien

La recherche de solutions et les contraintes

Mettre en place des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP)

Les plus JURISADOM : Formation concrète construite sur la pratique et les situations concrètes rencontrées par VOTRE entreprise

Méthodes d'Evaluation

**Evaluation à chaud et à
froid à 45 jours**

**Questionnaire de
satisfaction et une
attestation individuelle
de formation**

Renseignements

Me Christelle CHAPUIS

**4 rue Marconi 57000
METZ**

06.46.50.75.61

jurisadom@gmail.com

JURISADOM

SASU au capital de 6000€

Siren : 804 359 131

**Déclaration d'activité :
41570342857**

Code NAF : 8559A